



Conseil communautaire du jeudi 5 avril 2018

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS BELLEMIN. BEZAT. CHEVALIER. COUTAZ. DURET. FAUGE. FAVREAU. GAUTIER. GIRARD. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. LEFRANCQ. MARCHAND. MARTIN. PERRIER. PLOUZEAU. SCHWARTZ. TOUIHRAT. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : ANGELINO (Pouvoir MARCHAND). BOIS. GRIMONET (Pouvoir CHEVALIER). JULIEN (Pouvoir PLOUZEAU). PERMEZEL (Pouvoir GIRARD). TAVEL (Pouvoir GAUTIER).
Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 19h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2018

Le conseil communautaire approuve les comptes-rendus des séances du 15/02/2018 à l'unanimité des membres présents.

2. Vote du budget principal 2018

Suite aux travaux des commissions de la CCLA et à la réunion de débat d'orientation budgétaire, Pascal ZUCCHERO présente en séance le projet de budget primitif 2018.

Le conseil sollicite un vote pour l'attribution d'une subvention de 3000€ à la FAPLA :

► **Vote du conseil :**

POUR : 8

CONTRE : 7 (R GIRARD, H PERMEZEL, C TAVEL, F FAVREAU, JP MARTIN, C COUTAZ, L PERRIER)

ABSTENTION : 4 (A CHEVALIER, H GRIMONET, R BELLEMIN, C MARCHAND)

Approbation de l'attribution d'une subvention de 3000€ à la FAPLA

Suite à cet exposé, le Président, Denis GUILLERMAD, sollicite l'approbation du conseil communautaire sur le budget primitif 2018/budget général :

Budget général :

► Vote du conseil :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Henry PERMEZEL)

Approbation du budget primitif 2018 / Budget général

3. Fiscalité 2018 – Taux d'imposition

Pour l'année 2018, Denis Guillermard propose de ne pas modifier les taux votés en 2017 eux-mêmes identiques à ceux de 2016, à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH) = 6,3%
- Foncier Bâti (FB) = 5,80%
- Foncier Non Bâti (FNB) = 2,63%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) = 25%

Il précise que les recettes fiscales 2018 sont estimées à 1 255 700 € soit environ 4 000€ de moins que les recettes fiscales perçues en 2017.

Concernant la CVAE+IFER, les données transmises par les services fiscaux indiqueraient une augmentation d'environ 30% : 314 347 € prévus en 2018 contre 243 224 € perçues en 2017.

► Vote du conseil :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation à l'unanimité des taux intercommunaux 2018 de TH (6,3%), FB (5,8%), FNB (2,63%) et CFE (25%) qui restent identiques à ceux de 2017.

4. Conventions Vertes Sensations 2018 / Mise à disposition d'un ponton – Location pédalos au Sougey et location du chalet de Nances

Denis Guillermard rappelle à l'assemblée les conventions établies en 2017 avec la société Vertes sensations pour la mise à disposition d'un ponton pour la location de pédalos au Sougey et la location d'un Chalet à Nances.

Il propose de reconduire la mise à disposition du ponton et la location du chalet de Nances en 2018 sur la base de conventions identiques à celles signées en 2017 avec une augmentation tarifaire de 2% soit une redevance annuelle de :

- 1 122 € pour le chalet de Nances
- 3217,08 € pour le ponton du Sougey

Il invite le conseil à approuver :

- la convention de mise à disposition d'un ponton au Sougey à la société Vertes Sensations pour la saison 2018, pour un montant de 3 217.08€.

► **Vote du conseil :**

POUR : 25

CONTRE : 1 (Martine SCHWARTZ)

ABSTENTION : 0

Approbation de la convention de mise à disposition d'un ponton au Sougey à la société Vertes Sensations pour la saison 2018, pour un montant de 3 217.08€

- la convention de location d'un chalet à Nances à la société Vertes Sensations pour la saison 2018, pour un montant de 1 122 €.

► **Vote du conseil :**

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation de la convention de location d'un chalet à Nances à la société Vertes Sensations pour la saison 2018, pour un montant de 1 122 €.

5. Convention P. Bayet 2018 / Mise à disposition d'un ponton sur la base de loisirs d'Aiguebelette – Location pédalos

Denis Guillermand rappelle qu'en 2017 la CCLA a signé avec Monsieur Pierre BAYET une convention de mise à disposition d'un ponton sur la base de loisirs d'Aiguebelette pour la location de pédalos.

Suite à la demande transmise par Monsieur Bayet, il propose de reconduire cette mise à disposition en 2018 sur la base d'une convention identique à celle signée en 2017 avec une augmentation tarifaire de 2% soit une redevance annuelle de 2 272 €.

Il invite le conseil à approuver la convention de mise à disposition du ponton à la société de M. Bayet pour la saison 2018, pour un montant de 2 272 €.

► **Vote du conseil :**

POUR : 25

CONTRE : 1 (Martine SCHWARTZ)

ABSTENTION : 0

Approbation de la convention de mise à disposition d'un ponton sur la base de loisirs d'Aiguebelette-le-Lac à la société de M. Bayet pour la saison 2018, pour un montant de 2272 €.

6. Conventions d'objectifs et de moyens AEL

Monsieur Claude COUTAZ rappelle que la CCLA confie la mise en œuvre du projet social au centre socioculturel AEL dans le cadre d'une convention partenariale d'objectifs et de moyens

conformément à l'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie au Centre Social.

Il explique que le présent projet de convention d'objectifs et de moyens proposé au vote porte sur la période 2018 – 2021.

Il a pour objet de confirmer l'inscription du Centre Social dans une démarche de projet, de définir un partenariat basé sur les objectifs concertés entre la Communauté de Communes et le Centre Social et de prévoir les moyens pour la mise en œuvre du projet.

Monsieur Coutaz présente le projet de convention d'objectifs et de moyens 2018-2021 à intervenir entre l'AEL et la CCLA.

Suite à cet exposé, le Président propose à l'assemblée de délibérer sur le projet de convention d'objectifs et de moyens 2018-2021 à intervenir entre l'AEL et la CCLA.

► **Vote du conseil :**

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation du projet de convention d'objectifs et de moyens 2018-2021 à intervenir entre l'AEL et la CCLA

7. Avancement de grade - créations de poste

Stéphanie Waldvogel explique que 3 agents de la CCLA remplissent les conditions pour prétendre à un avancement de grade en 2018.

Afin de leur permettre de bénéficier de cet avancement le Président propose au conseil communautaire de créer les postes suivants :

- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe – temps complet (responsable service Déchets) – à compter du 24/06/2018
- 1 poste d'agent de maîtrise principal– temps complet (responsable service technique) – à compter du 23/06/2018
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe– temps complet (responsable service administratif) – à compter du 01/05/2018

Et de supprimer les anciens postes occupés par les agents à savoir :

- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe – temps complet (responsable service Déchets) – à compter du 24/06/2018
- 1 poste d'agent de maîtrise – temps complet (responsable service technique) – à compter du 23/06/2018
- 1 poste de rédacteur– temps complet (responsable service administratif) – à compter du 01/05/2018

► **Vote du conseil :**

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation de la suppression de :

- **1 poste de technicien principal 2ème classe – temps complet (responsable service Déchets) – à compter du 24/06/2018**
- **1 poste d’agent de maîtrise – temps complet (responsable service technique) – à compter du 23/06/2018**
- **1 poste de rédacteur– temps complet (responsable service administratif) – à compter du 01/05/2018**

Et de la création de :

- **1 poste de technicien principal 1ère classe – temps complet (responsable service Déchets) – à compter du 24/06/2018**
- **1 poste d’agent de maîtrise principal– temps complet (responsable service technique) – à compter du 23/06/2018**
- **1 poste de rédacteur principal 2ème classe– temps complet (responsable service administratif) – à compter du 01/05/2018**

8. Questions diverses

- **Travaux voie SNCF – Chambéry St-André le Gaz**

Denis GUILLERMARD informe le conseil que la SNCF a prévu la reprise complète de la voie ferrée ente Chambéry et St-André le Gaz.

Pour notre secteur les travaux prévus cet été sont susceptibles d’entraîner des fermetures de passages à niveau.

Une réunion sera organisée dans les délais les plus courts pour demander à la SNCF de revoir leurs projets de fermeture afin de limiter la gêne et l’impact pour les établissements touristiques et la population locale.

- **Déploiement du très haut débit (THD)**

Alain PLOUZEAU informe le conseil que le déploiement de la fibre optique se fera dans le cadre d’une nouvelle procédure de consultation au sein de laquelle l’opérateur privé qui sera retenu se verra confier la mise en œuvre des travaux sur l’ensemble du territoire.

Le principe de mise en œuvre d’une procédure associant les collectivités et un opérateur dans le cadre de la création d’un Réseau d’Intérêt Public est donc abandonnée.

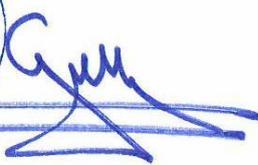
Les travaux seront réalisés à la charge intégrale de l’opérateur qui se verra imposer des délais de réalisation.

Six opérateurs ont été reçus dans le cadre de la consultation.

Le choix de ou des entreprises est prévu mi-septembre sachant que les études devront être achevées avant la fin 2018 et que le calendrier du déploiement pourra s’étaler étalé jusqu’en 2023.

Date du prochain conseil communautaire : 19 avril 2018

Le Président,
Denis Guillermand



A blue circular official stamp of the Communauté de Communes Nances 73470, Du Lac d'Aiguebelette. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES", "NANCES", "73470", and "DU LAC D'AIGUEBELETTE". A blue ink signature is written over the stamp.

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA



A blue circular official stamp of the Communauté de Communes Nances 73470, Du Lac d'Aiguebelette. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES", "NANCES", "73470", and "DU LAC D'AIGUEBELETTE". A blue ink signature is written over the stamp.